Nations Unies A/58/759/Add.9

Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

État d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2002/03	14 293 200
Dépenses de 2002/03	14 447 500
Crédits ouverts pour 2003/04	22 208 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	28 799 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	28 422 000

1. **On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 13, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 377 700 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Base et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.**

04-30686 (F) 280404 280404

2. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sont énumérés à la fin du présent rapport.

A. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

3. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 56/289 du 27 juin 2002, d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 un crédit d'un montant brut de 14 293 200 dollars pour le fonctionnement de la Base. Le montant total du crédit ouvert a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de la Base pendant l'exercice considéré ont atteint un montant brut de 14 447 500 dollars (montant net : 13 360 600 dollars), soit un dépassement de 154 300 dollars (voir A/58/702, sect. III.A).

4. Le dépassement des dépenses, soit un montant net de 154 300 dollars, s'explique par la différence entre l'augmentation des dépenses relatives au personnel civil (527 000 dollars) liée à une forte hausse de l'indemnité de poste en juin 2003 et la diminution des dépenses opérationnelles (372 700 dollars). L'augmentation de l'indemnité de poste tient principalement à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis pendant l'exercice budgétaire. Le solde inutilisé à la rubrique Dépenses opérationnelles est imputable principalement à : a) une diminution des dépenses liées à l'entretien des groupes électrogènes; b) une réduction des dépenses liées à l'acquisition de véhicules du fait qu'un certain nombre d'entre eux ont pu être prélevés sur les stocks de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à la suite de la liquidation de cette mission.

5. Le Comité a été informé que la Base de soutien logistique avait fourni des services, contre remboursement, d'une valeur de 3,6 millions de dollars à des organismes des Nations Unies et à d'autres entités pendant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. **Le Comité rappelle que, dans le rapport précédemment consacré à la Base, il s'était félicité des efforts déployés par l'administration de la Base de soutien logistique pour déterminer et chiffrer le coût de chaque service fourni contre remboursement et avait demandé que des informations concernant la méthode utilisée par la Base de soutien logistique ainsi que les données sur l'expérience acquise en matière de détermination et d'estimation des coûts remboursables soient mises à la disposition des administrations des missions de maintien de la paix; il avait également fait observer que le projet de budget ne donnait pas la mesure des dépenses remboursables et demandé à cet égard qu'une méthode appropriée soit mise au point et utilisée pour l'établissement du projet de budget suivant (voir A/57/772/Add.9, par. 4 et 5). Le Comité constate que le rapport sur le projet de budget ne contient aucune information sur les mesures prises en réponse à ses demandes et invite la Base de soutien logistique à combler cette lacune dans son prochain projet de budget.**

6. On trouvera les observations du Comité sur l'information relative aux objets de dépense qui figure dans le rapport sur l'exécution du budget dans la partie consacrée au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, ci-après.

B. Information relative à l'exécution du budget pour l'exercice actuel

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, la Base disposait de 64,6 millions de dollars de liquidités et que ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se montaient à 921 152 dollars.

8. Le Comité a été informé qu'au 29 février 2004, le tableau d'effectifs de la Base pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se présentait comme suit :

Catégorie	*Nombre de postes autorisés*	*Nombre de postes pourvu*	*Pourcentage de postes vacants*
Personnel international	37	28	24,3
Personnel recruté sur le plan national	99	96	3,0

9. Le Comité consultatif a également eu communication de données, arrêtées au 29 février 2004, sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe). Les dépenses pour la période ont atteint un montant brut de 13 270 867 dollars (montant net : 12 605 567 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 22 208 100 dollars (montant net : 20 949 600 dollars).

C. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

1. Mandat et résultats prévus

10. **Le Comité consultatif accueille favorablement les efforts faits par l'administration de la Base afin de mieux appliquer les techniques de budgétisation axée sur les résultats lors de l'établissement du projet de budget. Le Comité constate que les indicateurs de succès sont certes quantifiés, mais ne concordent pas clairement avec les activités entreprises par la Base dans le cadre de ses cinq programmes, à savoir l'entretien du matériel et des installations, l'approvisionnement et l'entreposage, les transmissions et l'informatique, la formation et les opérations aériennes. Il estime par ailleurs que les produits devraient être assortis de délais permettant de contrôler l'exécution des projets dans les domaines de la logistique, des transmissions et de l'informatique.**

2. Ressources nécessaires

11. Le montant brut des ressources demandées pour le fonctionnement de la Base pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 atteint 28 799 700 dollars (montant net : 27 104 600 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 6 591 600 dollars (29,7 %) par rapport au montant mis en recouvrement pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Comme indiqué dans le tableau intitulé « Ressources financières » qui figure dans le résumé du rapport sur le projet de budget (A/58/706), l'augmentation d'un montant de 6 591 600 dollars comprend une hausse de 3 917 400 dollars au titre des dépenses liées au personnel civil

(55,2 %) et une hausse de 2 674 200 dollars (17,7 %) liée aux dépenses opérationnelles.

a) Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé 2003/04*	*Effectif proposé 2004/05*
Personnel international	37	37
Personnel recruté sur le plan national	99	114

12. Il est proposé de procéder aux reclassements suivants :

a) *Administrateur du personnel civil : de P-3 à P-4* [voir A/58/706, par. 5 a)]. Le reclassement s'explique par l'accroissement des responsabilités liées à la gestion des prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires;

b) *Juriste : de P-2 à P-3* [ibid., par. 5 b)]. Le reclassement se justifie par l'accroissement des responsabilités (le titulaire du poste sera notamment amené à conseiller le Chef de l'administration sur des questions de fond et de procédure relatives à la gestion des ressources humaines, aux achats et aux marchés et sur les questions liées aux relations de la Base avec le gouvernement hôte);

c) *Chef du Groupe de l'informatique : de P-2 à P-3* [ibid., par. 5 c)]. La Base étant devenue une plaque tournante pour l'appui aux missions de maintien de la paix dans le domaine des transmissions et de l'informatique, la gestion des services exige des qualifications plus élevées et va de pair avec des responsabilités accrues.

Conformément à la pratique qu'il a suivie jusqu'à présent dans le cas des postes inférieurs à la classe P-5 et se fondant sur les raisons qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif recommande que les propositions qui précèdent soient approuvées.

13. *Il est proposé de transformer 15 postes pourvus par des vacataires en 15 postes d'agent recruté sur le plan national (engagements à durée déterminée régis par les dispositions de la série 100 du Règlement du personnel)* dans les domaines des finances, des achats, de la gestion du personnel, des transports, du génie, des opérations aériennes et des transmissions. Comme indiqué dans le projet de budget, une étude d'ensemble réalisée par le Département des opérations de maintien de la paix a montré que les postes en question correspondaient à des activités essentielles et permanentes pour lesquelles des contrats de louage de services individuels ne convenaient pas (voir A/58/706, par. 6). **Le Comité consultatif a formulé des observations détaillées sur la question des conversions de poste dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/58/759). Il recommande que la question soit examinée à la lumière de ses observations et, le cas échéant, qu'elle soit de nouveau abordée dans le prochain projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi; les arrangements actuels continueront d'être appliqués dans l'intervalle.**

14. *Il est proposé de transformer deux postes d'agent recruté sur le plan national en deux postes d'agent local des services généraux*. Le Comité appelle l'attention

sur le fait que la raison de la conversion n'est pas dûment expliquée dans le projet de budget. Il a demandé des précisions sur la question et a été informé que la conversion des deux postes entraînerait une économie d'un montant de 35 000 dollars et élargirait les possibilités de recrutement sur le plan local. **Le Comité ne voit pas d'objection à cette proposition, mais souhaite qu'en pareil cas des explications figurent dans les futurs projets de budget.**

b) Dépenses opérationnelles

Montant alloué 2003/04	*Montant proposé 2004/05*
15 116 800	17 791 000

15. Le montant brut prévu pour les dépenses opérationnelles (17 791 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 2 674 200 dollars, soit 17,7 % par rapport au montant réparti (15 116 800 dollars) pour l'exercice courant. Le Comité a reçu un supplément d'information sur cette augmentation, qui est due à :

a) Une augmentation des crédits demandés au titre des équipements et infrastructures, principalement attribuable aux services contractuels à l'appui des activités concernant les stocks stratégiques de déploiement rapide, à l'acquisition de structures préfabriquées pour les bureaux des services de transmissions et des services informatiques, et à la rénovation de trois nouveaux entrepôts à l'usage exclusif de la Base;

b) Une augmentation des crédits demandés au titre des services informatiques principalement attribuable aux dépenses d'appui aux systèmes de CEM (compatibilité électromagnétique) et Polycom nouvellement incorporés, à la maintenance des stocks stratégiques pour déploiement rapide et au remplacement du matériel informatique conformément à la politique de remplacement;

c) Une augmentation des crédits demandés au titre des transports par voie de terre, principalement attribuable au coût de la préservation et de l'entretien du parc automobile, qui compte 1 190 véhicules, pour assurer que ces derniers soient toujours prêts à servir; et

d) Une augmentation des crédits demandés au titre des consultants, principalement attribuable aux exigences concernant les attestations obligatoires : tous les projets de construction, y compris l'asphaltage des routes intérieures, la construction des aires bétonnées, l'amélioration des réseaux d'écoulement des eaux de pluie et la modernisation du réseau électrique, doivent être certifiés par un professionnel du métier enregistré et agréé localement.

Voyages

16. Le montant prévu pour les voyages en 2004/05 (302 600 dollars) fait apparaître une diminution de 22 600 dollars, soit 6,9 % par rapport au montant réparti (325 200 dollars) pour 2003/04 (sect. II.A du projet de budget). Ce montant total (302 600 dollars) comprend un crédit de 136 100 dollars pour les voyages dans le cadre de la formation. Le montant total prévu (166 500 dollars) pour les voyages non liés à la formation permettrait de payer les déplacements concernant la sécurité de l'aviation (17 500 dollars), l'appui administratif et technique (17 500 dollars), les questions de transport et de génie (22 000 dollars), les transmissions et

l'informatique (46 500 dollars), les questions administratives (52 600 dollars) et les procédures d'entreposage (10 400 dollars).

17. **Le Comité fait observer que le programme de voyages prévu ne comporte aucune mention des produits ou activités devant être fournis par la Base, en dehors des voyages effectués dans le cadre des transmissions et de l'informatique. En outre, on y trouve un nombre considérable de voyages du personnel administratif. Le Comité fait observer que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi est une opération bien établie possédant des moyens de communication ultramodernes, notamment des installations de vidéoconférence; la plupart des questions administratives concernant la Base ne devraient donc pas requérir de voyages pour consultations ou discussions. Le Comité doute également que le personnel administratif et d'appui de la Base ait vraiment besoin de se rendre au Siège pour participer à des foires ou expositions commerciales. Il souligne que la responsabilité des frais de voyage incombe à la Base. Il compte que les dépenses afférentes aux voyages seront suivies de près et que des économies apparaîtront dans le rapport d'exécution.**

Formation

18. Les dépenses de formation sont estimées à 390 900 dollars, dont 136 100 dollars au titre des voyages effectués dans le cadre de la formation. De l'avis du Comité, il conviendrait d'améliorer la présentation du programme de formation. **Le Comité s'inquiète du fait qu'aucune indication n'est donnée quant aux résultats escomptés de la formation, et que certains cours de formation ne sont pas liés à des produits ou activités spécifiques fournis par la Base. Il fait observer que cette méthode de présentation des prévisions de dépenses de formation n'est pas conforme aux principes du système axé sur les résultats.**

19. **Le Comité consultatif demande qu'à l'avenir le programme de formation proposé contienne une brève description des cours de formation ainsi que des résultats escomptés en ce qui concerne l'impact de la formation sur les produits ou activités fournis par la Base. Il appelle l'attention sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'Administration devrait évaluer l'efficacité des activités de formation afin de s'assurer qu'elles coïncident avec les objectifs des fonctionnaires et avec ceux de l'Organisation (voir A/58/5, vol. II, chap. II, par. 255).**

Consultants

20. Le montant prévu au titre des consultants (242 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 192 000 dollars, soit 384 % par rapport au montant réparti (50 000 dollars) pour l'exercice courant. Comme indiqué au paragraphe 9 du document sur le budget, cette augmentation est principalement attribuable à la nécessité de se conformer à l'obligation faite par le Gouvernement et l'armée de l'air italiens de faire enregistrer et certifier tous les projets de construction par un professionnel local. **Le Comité consultatif souligne l'importance d'assurer des appels d'offres compétitifs et transparents pour s'assurer ces services de consultants.**

Transmissions et informatique

21. Les montants prévus pour les transmissions (4 658 300 dollars) et l'informatique (3 559 600 dollars) font apparaître respectivement une diminution de 559 800 dollars et une augmentation de 1 167 900 dollars par rapport aux montants

répartis pour l'exercice courant. Le Comité note que, si la réduction du montant correspondant aux transmissions est principalement due à la réception de matériel et de pièces de rechange venant de la MINUBH, l'augmentation du montant correspondant à l'informatique est essentiellement attribuable au remplacement du matériel conformément à la politique de remplacement de 25 %.

22. Le Comité rappelle que, dans le cadre de son examen du projet de budget de la Base pour l'exercice 2003/04, il avait demandé qu'un examen approfondi soit effectué pour juger du bien-fondé du transfert à la Base de soutien logistique des postes et autres ressources imputés sur le compte d'appui pour satisfaire les besoins des opérations de maintien de la paix en matière de transmissions et d'informatique, en ne retenant au Siège que quelques postes pour les fonctions d'orientation et de liaison (A/57/772/Add.9, par. 22). Le Comité note, d'après la section VI du document sur le budget, que le rapport complet demandé est en cours d'élaboration et sera présenté à l'Assemblée générale pour examen à la reprise de sa cinquante-huitième session. **Le Comité déplore le retard dans la présentation du rapport. Il formulera ses observations et recommandations sur la question lorsqu'il recevra ledit document.**

II. État de la mise en place des stocks stratégiques pour le déploiement rapide

23. Dans sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a souscrit au concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide et à son application aux fins du déploiement d'une mission complexe et a approuvé un montant de 141,5 millions de dollars des États-Unis à cet effet. Au 30 juin 2003, les dépenses s'élevaient à 88,9 millions de dollars sur un budget total de 141,5 millions. Dans sa résolution 57/315 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a prorogé jusqu'au 30 juin 2004 la période de validité des ressources approuvées. En conséquence, le solde disponible, soit 52,6 millions de dollars, a été reporté sur l'exercice 2003/04. Le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide (A/58/707) ventile ce solde de 52,6 millions de dollars par rubrique budgétaire (tableau 1) et fournit des informations sur les engagements non réglés au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide (tableau 2).

24. Le Comité note qu'au 31 décembre 2004, les stocks stratégiques pour déploiement rapide avaient facilité le déploiement rapide et permis d'améliorer la disponibilité opérationnelle de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq,pour répondre aux besoins opérationnels d'un certain nombre de missions. Le Comité a été informé que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide mis à la disposition des missions au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 29 février 2004 se montait à 42,3 millions de dollars (voir annexe II).

25. Le Comité a en outre été informé qu'au 5 mars 2004, sur des crédits d'un montant total de 141,5 millions de dollars, le compte des stocks stratégiques pour déploiement rapide faisait apparaître des engagements d'un montant de 83 millions de dollars (59 %), des dépenses d'un montant de 46,9 millions de dollars (33 %) et un montant de 6,8 millions de dollars imputé d'avance, ce qui laissait un solde de

4,7 millions de dollars (3 %) pour couvrir le montant estimatif des dépenses engagées. Le Comité a également été informé de l'état des stocks actuels de biens d'équipement essentiels (voir tableau ci-après).

Groupe	*Article*	*Quantité approuvée*	*En stock*
Transports	Véhicules 4 x 4	605	22
Génie	Groupes électrogènes	358	236
	Cloisons modulaires (26 m^2)	150	114
Transmissions et informatique	Ordinateurs de bureau	1 026	483
	Systèmes de télécommunications mobiles déployables	10	10
	Installations de radio mobiles HF	402	341
Approvisionnement	Réservoirs souples de carburant (6 000 gallons)	5	13
Pompes à combustible 150 litres	Pompes à combustible 150 litres	37	44
Médical	Postes de secours d'état-major	6	–

26. Le Comité consultatif regrette que le rapport du Secrétaire général ne fournisse pas suffisamment d'informations sur l'administration des stocks stratégiques pour déploiement rapide, notamment sur les difficultés et problèmes rencontrés au cours de leur constitution. Compte tenu du concept approuvé par l'Assemblée générale et de l'expérience acquise, il aurait été utile d'avoir connaissance des premiers enseignements tirés de l'expérience et des lacunes à corriger. Ces informations devront figurer dans le prochain projet de budget. Le Comité renouvelle la recommandation qu'il avait formulée en vue de regrouper le rapport sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et le rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en un même document (voir A/57/772/Add.9, par. 34).

27. Le Comité souligne que le rapport du Secrétaire général doit être lu en parallèle avec le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice terminé le 30 juin 2003, dans lequel le Comité soulève un certain nombre de questions importantes concernant la mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide (A/58/5, vol. II, chap. II, par. 67 à 99).

28. Le Comité consultatif note, dans ce rapport, que l'objectif fixé, à savoir être en mesure d'appuyer le déploiement rapide d'une mission complexe avant le 1er juillet 2003, n'a pas été atteint (ibid., par. 67 à 76). Les facteurs qui ont ralenti la mise en place et la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, notamment les problèmes ayant trait aux contrats et à la sélection de fournisseurs, sont énumérés dans le rapport des commissaires aux comptes (ibid., par. 77). **Le Comité invite instamment le Secrétariat à trouver des solutions à ces problèmes dans les meilleurs délais.**

29. Le Comité consultatif note également que l'une des questions examinées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport concerne la reconstitution des stocks stratégiques en temps opportun. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que la procédure d'autorisation préalable ne couvrait pas la

reconstitution des stocks stratégiques et a estimé que, pour raccourcir le délai séparant l'expédition des stocks de leur reconstitution, il faudrait revoir la procédure d'autorisation d'engagement de dépenses préalable au mandat, en étudiant deux options : a) lorsque le budget d'une nouvelle mission n'a pas encore été mis au point, le montant de l'autorisation demandée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires inclurait le montant nécessaire pour reconstituer les stocks stratégiques; b) une deuxième solution serait que le Département des opérations de maintien de la paix demande une autorisation d'engagement de dépenses distincte qui lui permettrait de reconstituer la réserve stratégique pendant la période précédant l'approbation du budget de la nouvelle mission (ibid., par. 80). En outre, le Comité a constaté que plusieurs méthodes avaient été suivies pour la reconstitution des stocks (ibid., par. 86).

30. Le Comité des commissaires aux comptes a par ailleurs constaté que la mise en place des stocks stratégiques se heurtait à certains problèmes, comme la question de l'imputation des frais de transport (ibid., par. 92 à 94) et la nécessité de promulguer des principes et directives régissant la rotation des stocks stratégiques (ibid., par. 95 à 97).

31. **Le Comité consultatif partage les préoccupations des commissaires aux comptes.** Il a été informé que les frais de démarrage des missions qui doivent être créées prochainement sont estimés à 340 millions de dollars. **Le Comité sait qu'il n'est pas prévu pour le moment de modifier les arrangements financiers en vigueur, mais tient à souligner que les besoins de stocks stratégiques pour déploiement rapide risquent d'être importants, et ce, à bref délai.**

32. Il a été porté à la connaissance du Comité que, pour coordonner les activités du Secrétariat en la matière, un Groupe de coordination pour les stocks stratégiques a été créé en juillet 2003. Ce groupe a notamment pour mandat de veiller à la disponibilité opérationnelle des stocks stratégiques, à leur reconstitution, leur entretien et leur stockage, à l'élaboration de plans de rotation des stocks, à la validité de l'architecture modulaire et de la composition des ensembles de modules, à l'évaluation du concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide, au suivi de la mise en place des stocks stratégiques et à l'examen approfondi des changements qu'il est proposé d'apporter au plan approuvé; il doit aussi s'assurer que l'ONU atteint la capacité voulue pour pouvoir déployer rapidement toutes les catégories de stocks stratégiques. Le Groupe de coordination comprend également un Groupe de travail sur la gestion financière des stocks stratégiques, qui est chargé d'élaborer des procédures garantissant que toutes les transactions financières relatives à la reconstitution et à la rotation des stocks stratégiques sont bien saisies dans le SIG. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises. Toutefois, compte tenu des difficultés recensées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport, il pense que le rôle du Groupe de coordination pour les stocks stratégiques et de son groupe de travail sur la gestion financière devraient être considérablement renforcés, de façon qu'ils deviennent un instrument efficace de coordination de la gestion des stocks stratégiques. En outre, étant donné que la question de la reconstitution en temps opportun des stocks stratégiques risque de devenir de plus en plus cruciale, le Comité demande au Secrétariat d'examiner le plus rapidement possible les mesures qu'il conviendrait de prendre pour améliorer les politiques et procédures de reconstitution des stocks stratégiques, tout en maintenant des stocks à l'état neuf ou considéré comme neuf, et de faire figurer l'information à ce sujet dans**

le rapport annuel sur l'état de la mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 56/292.

III. Conclusions du Comité consultatif

33. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 13 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/702). **Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le dépassement d'un montant brut de 154 300 dollars enregistré pour le fonctionnement de la Base au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et que le montant correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice, soit 3 328 000 dollars, soit porté au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée déterminera.**

34. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Base pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 21 du projet de budget (A/58/706). **Compte tenu des observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que le montant des prévisions de dépenses soit ramené de 28 799 700 à 28 422 000 dollars, soit une réduction de 377 700 dollars.**

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre à propos du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la constitution des stocks de matériel stratégique sont indiquées au paragraphe 8 du rapport (A/58/707). **Compte tenu des observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note des progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne la constitution des stocks de matériel stratégique.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/702)
- Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/706)
- Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la constitution des stocks de matériel stratégique (A/58/707)
- Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et l'état d'avancement de la constitution des stocks de matériel stratégique (A/57/772/Add.9)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003 (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5* (A/58/5), vol. II, chap. II

Annexe I

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi : dépenses effectives pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montants alloués*	*Dépenses au 29 février 2004*
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	–	–
Contingents	–	–
Police civile	–	–
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	**–**	**–**
Personnel civil		
Personnel international	2 889,0	2 131,6
Personnel recruté sur le plan national	4 202,3	3 023,8
Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel	**7 091,3**	**5 155,4**
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	59,0	60,2
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	50,0	7,0
Voyages	171,2	94,6
Installations et infrastructures	4 320,2	2 072,6
Transports terrestres	1 609,3	851,6
Transports aériens	–	–
Transports maritimes	–	–
Transmissions	5 218,1	2 356,6
Informatique	2 391,7	2 292,0
Services médicaux	102,8	–
Matériel spécial	–	–
Fournitures, services et matériels divers	1 194,5	380,9
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	**15 116,8**	**8 115,5**
Total brut	**22 208,1**	**13 270,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 258,5	665,3
Total net	**20 949,6**	**12 605,6**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	**22 208,1**	**13 270,9**

Annexe II

Stocks stratégiques expédiés aux missions

(1er juillet 2001-29 février 2004)

Mission	*Stocks stratégiques expédiés (milliers de dollars É.-U.)*
Mission des Nations Unies au Libéria[a]	36 702,3
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	1 044,4
Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies	893,5
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire	841,9
Mission des Nations Unies en Sierra Leone	749,7
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	688,7
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	322,4
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	628,5
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	198,6
Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq	62,9
Mission des Nations Unies en Angola	62,3
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	31,5
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	34,6
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït	2,4
Total	**42 263,9**

[a] Y compris les avoirs en transit.